

LE CLUB BIO-PLASTIQUES ACCUEILLE FAVORABLEMENT L'AVIS DE L'ADEME QUI CONFIRME L'INTERET DES SACS BIOSOURCÉS COMPOSTABLES

Le Club Bio-plastiques, qui représente la filière française des solutions à la fois biosourcées et compostables, accueille favorablement l'avis que l'ADEME a publié le 14/11 sur l'impact environnemental des sacs d'emballage fruits et légumes.

En effet, l'ADEME démontre la performance environnementale des sacs en plastique biosourcé compostable dans une analyse de cycle de vie. Elle reconnaît aussi leur aptitude au compostage domestique respectant les bonnes pratiques.

L'agence recommande également le réemploi des sacs compostables associés aux bioseaux ajourés pour la collecte séparée des déchets alimentaires.

Toutefois, dans le contexte actuel, le Club Bio-plastiques s'interroge sur la pertinence de rendre les sacs payants. En effet, ceci ferait payer aux Français plusieurs centaines de millions d'euros pour une écologie punitive qui pénaliserait les ménages et le développement de la filière de compostage.

Cet avis de l'ADEME s'appuie sur le rapport « **ACV comparative de sacs destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autre que les sacs de caisse** » et de l'étude sur « **La compostabilité des sacs fruits et légumes en compost domestique** ». Cet avis confirme les avantages des sacs biosourcés compostables, vis-à-vis notamment des sacs papiers.

Une performance environnementale des sacs plastiques compostables démontrée

L'ACV de l'Ademe met en évidence que les sacs à usage unique biosourcés, en papier ou en plastique compostable domestiquement, ont une performance environnementale très proche pour 3 indicateurs sur 6 (changement climatique, acidification et épuisement des ressources fossiles). Elle souligne également que les sacs en plastique biosourcé ont une meilleure performance que le papier sur les 3 autres indicateurs qui sont liés à la pollution de l'air et de l'eau (émissions de particules, formation d'ozone photochimique, eutrophisation des eaux douces).

Le sac papier avec une fenêtre en plastique est lui définitivement plus impactant que les autres solutions.

Si la sobriété de consommation et l'utilisation de sacs réutilisables restent prioritaires et recommandées par l'Agence, elle met en garde contre le nombre minimum de réutilisations indispensables pour qu'un sac « réutilisable » obtienne un bilan environnemental meilleur : 40 réutilisations pour un sac coton et 8 pour le sac en plastique fossile épais. Ce nombre d'utilisations pourra-t-il être réaliste dans la pratique pour le grand public ?

Comme souligné par l'Ademe, « *un sac conçu pour être réutilisé mais qui n'est pas réutilisé est plus impactant sur l'environnement car il est généralement plus épais pour être plus résistant* ».

Les acteurs de notre filière se félicitent de la recommandation de l'Ademe d'utiliser des sacs compostables pour la collecte des biodéchets associés à un bioseau. L'agence souligne que ces sacs permettent de ne pas bloquer l'évaporation de l'humidité contenue dans les biodéchets et facilitent le transport des biodéchets vers les bacs de collecte. Comme cité dans l'avis, la collecte des biodéchets va se développer en raison des obligations réglementaires relatives au tri à la source et à la valorisation des biodéchets (31/12/2023). Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'appuyer la recommandation de réutilisation des sacs fruits et légumes compostables en sacs de pré-collecte pour les biodéchets.

Lorsque le sac n'est pas réutilisé pour la valorisation des déchets alimentaires, le consommateur peut le placer dans la poubelle normale ou dans le bac jaune (en cas d'extension des consignes de tri) sans risque de perturbation du flux de recyclage. En effet comme mentionné dans l'avis, « *les technologies de tri optique proche infra-rouge peuvent séparer les films compostables des films en PEBD sans écart d'efficacité significatif* ».

Le Club Bio-plastiques comprend le souhait de l'Ademe de ne plus mentionner le caractère « biodégradable » des sacs afin de ne pas risquer d'encourager le consommateur à les jeter dans la nature et approuve toute disposition visant à guider le consommateur dans son geste de tri environnemental.

Des sacs tout à fait adaptés au compostage domestique respectant les bonnes pratiques

L'Ademe confirme que les sacs répondent en tous points aux exigences de compostabilité domestique quand les bonnes pratiques de compostage sont appliquées : compost fermé, brassage et retournement des tas, humidité, température, etc. Ces conditions doivent être respectées afin qu'il ne reste pas de petits morceaux insuffisamment biodégradés : papier, sac, restes d'aliments ...

Le Club Bio-plastiques invite les consommateurs souhaitant faire du compost dans leur composteur individuel à suivre les recommandations détaillées dans le guide de l'Ademe à l'usage du compost domestique.

Président du Club Bio-plastiques, Christophe Doukhi - de Boissoudy indique : « *Cet avis nous conforte dans la contribution de nos produits à la valorisation des déchets alimentaires. En plein débat du projet de loi sur l'économie circulaire, nous appelons les députés à donner à nos produits et à la valorisation des biodéchets la place qu'ils méritent. C'est un choix indispensable pour atteindre les objectifs fixés de gestion des déchets d'ici 2023* »

Des sacs payants : une écologie punitive.

Le Club Bio-plastiques regrette la recommandation de l'Ademe de rendre payant l'ensemble des sacs fruits et légumes (papier ou plastique). Cette mesure pénaliserait le développement indispensable de la filière de compostage en privant le consommateur d'un outil gratuit d'aide au tri et à la collecte des biodéchets alimentaires. Pour mémoire, l'Ademe reconnaît l'intérêt du sac compostable dans le cadre de la mise en place de la filière.

En plus de faire payer aux français plusieurs centaines de millions d'euros, cette mesure risquerait de décourager la consommation de fruits et légumes vendus en vrac. Or, le transfert du vrac vers des produits suremballés aurait un effet pervers sur l'environnement.

Liens :

[Avis de l'Ademe sur l'impact environnemental des sacs d'emballage fruits et légumes](#)
[Les recommandations de l'Ademe en matière de compostage](#)

Contact presse :

Club Bio-plastiques
Association Française pour le Développement des Bioplastiques

Marie Plancke - Déléguée Générale
+33 (0)6.25.43.60.68
mplancke@bioplastiques.org